



## **1. Personnes présentes**

Voir liste de présence séparée

## **2. Ordre du jour**

1. *Approbation du PV de la réunion précédente*
2. *Réorientation du Plan Wallon de lutte contre la pauvreté*
3. *Recommandations de la Commission européenne adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen*
4. *Etat des lieux de la CIM PGV, Intégration, et Logement*
5. *La Plateforme belge accueillie par le nouveau SPF Protection Sociale*
6. *Divers*

## **3. Compte rendu de la réunion**

### **3.1 Compte rendu de la réunion précédente**

- Remarque du [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#). Un rapport a été envoyé à la conférence interministérielle.
- Remarque de Patrick De Bucquois. Paul Trigalet est décédé.

Le PV est approuvé moyennant les modifications proposées.

### **3.2 Réorientation du Plan Wallon de lutte contre la pauvreté**

Ce thème est présenté par Iliana Gonzalez - Première Attachée Service public de Wallonie, Secrétariat général, Cellule des Stratégies transversales.

La présentation est disponible sur le site internet du SPP Intégration sociale [Plan wallon](#)

Questions-réponses et remarques formulées après la présentation

- Amélioration du seuil de formation : formations organisées par le Forem. Une réunion avec le ministre Pierre-Yves Jeholet sera organisée la semaine du 11 juin.
- Prime Mebar : aide à l'investissement pour les ménages à revenu modeste
- Jean Peeters : Le Gouvernement wallon a annoncé en janvier dernier que des compteurs à budgets intelligents seraient installés auprès de tous les ménages en Wallonie. Ces compteurs intelligents qui permettent de mieux suivre la consommation d'électricité seront d'abord testés chez les personnes qui utilisent déjà les compteurs à budget. Il serait préférable de les tester chez les autres utilisateurs. De plus, ces compteurs seront imposés à tout le monde ; l'installation et l'utilisation de ces compteurs à budget va générer des frais.

- Le nouveau gouvernement a considéré que la grille relative aux loyers était trop indicative et qu'il fallait revoir les calculs.
- Le plan a le mérite d'exister et va permettre aux associations à se poser des questions sur les différents thèmes abordés. Ce plan devrait être mieux financé et plus ambitieux.
- Il serait intéressant de croiser les recommandations émises par l'Union européenne avec les recommandations du Plan wallon.
- Il faut aider les personnes à apprendre et plus particulièrement privilégier les personnes précarisées.

### **3.3 Recommandations de la Commission européenne adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen.**

Ce thème est présenté par Josée Goris du SPP Intégration sociale.

La présentation est disponible sur le site internet du SPP Intégration sociale : [Evolutions européennes](#)

- Réaction du réseau belge – BAPN et présenté par Geneviève :

La présentation est disponible sur le site internet du SPP Intégration sociale : [Recommandation BAPN](#)

Remarques et questions-réponses formulées après la présentation

Le rapport de la Commission européenne recompose la Belgique et fonctionne par sillon

- Explication de la procédure de déficit excessif. C'est un choix politique. Que risque la population belge ?
  - Ides Nicaise : La réponse est très difficile. Les états membres doivent limiter leur déficit budgétaire et ce pour garantir la stabilité de l'Euro. Des mesures sont mises en place par les états membres. Des économies devront être faites. Il y a un risque que l'on coupe dans les subventions accordées à la sécurité sociale. Un déficit budgétaire est aussi la conséquence de recettes insuffisantes. Il est aussi important de mettre en place une fiscalité équitable.
  - Patrick De Bucquois : La Commission européenne fait remarquer l'impact du transfert des compétences du fédéral vers les entités fédérées et notamment la compétence relatives aux allocations familiales.
  - Une autre vision avait été analysée mais vu la difficulté de sortir de la vision de sillon. Il est important de se faire entourer d'experts (faire appel à des universitaires), d'analyser de manière interdépendante et de façon à repenser autrement en interaction. Mais, il y a des blocages. C'est aussi une question de temporalité.
  - Josée Goris : Il y a en effet beaucoup d'obstacles. Dans le temps, la Belgique avait pu mettre en œuvre des actions pour lutter contre la pauvreté. Il est possible de développer une stratégie belgo-belge. Au niveau de l'Union européenne, on discute d'un budget de 2021 à 2027. Il s'agit d'un projet à long terme. Nous devons donc nous préparer pour avoir un bon plan.
  - Fabrizio Leiva-Ovalle : Lors de la réunion de février dernier, nous avons présenté la communication faite au Premier Ministre. Il y a lieu de discuter des modalités et de l'opportunité de faire à nouveau des démarches. Les recommandations sont une opportunité pour revenir sur les commentaires et adaptation de la Plateforme
  - Josée : Cette est ce qu'elle est. Le défi de la Belgique est de savoir comment développer de nouvelles actions. Les cinq objectifs proviennent de la plateforme et ont été mis en œuvre par le Steunpunt. Il y a lieu de mettre en place des éléments stratégiques.
  - Sabine Amato : Il y a urgence pour intégrer les mesures. On peut mettre sur pied un groupe de travail. Il y a du matériel pour les relier aux recommandations. Le plan de lutte contre la pauvreté se termine en 2019. BAPN pourrait y réfléchir avec l'aide de Josée.

- Il faut aussi réfléchir au-delà du contenu et à la manière d'y travailler. L'objectif serait de sensibiliser les différents ministres tout en mettant les personnes impliquées au tour de la table.
- Mme Cocozza : La plateforme est une richesse et est différenciée. Un grand groupe a plus d'impact.
- En Belgique, on a créé un lieu, le Steunpunt, afin de préparer les recommandations. Au niveau Européen, il y a encore des choses à faire.

### **3.4 Etat des lieux de la CIM PGV, Intégration, et Logement.**

Ce thème est présenté par Fabrizio Leiva-Ovalle du SPP Intégration sociale.

La présentation est disponible sur le site internet du SPP Intégration sociale : [Etat des lieux de la CIM](#)

Remarques et questions-réponses formulées après la présentation

- Josée Goris : la notification concernait toutes les CIM. Pour le fédéral, il n'y en avait pas beaucoup. Elle est organisée par les cabinets. C'est le cabinet Borsus qui coordonne.

### **3.5. La Plateforme belge accueillie par le nouveau SPF Protection Sociale**

En septembre 2018, le SPP Intégration sociale déménagera vers la Tour des Finances (Finto).

Une fusion avec la Sécurité sociale sera effectuée. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore les modalités. La plateforme sera avertie de l'évolution de la situation.

### **3.6. Divers**

- Patrick De Bucquois Jean Peeters évoquent le décès de Paul Trigalet. Il a consacré sa vie à aider les plus démunis et il a œuvré pour que les sans-abri aient un toit. Il a fondé l'association « Solidarité Nouvelle » à Charleroi. C'est à Jumet qu'il a commencé son combat pour le droit au logement et notamment avec les habitants des logements sociaux. Son combat était bien sûr le logement mais c'était plus large que cela ; c'était tout ce qui tournait autour de la lutte contre la pauvreté. C'était aussi une personne engagée.  
Merci à lui.
- Front commun : les accords de coopération peuvent engendrer des problèmes. La loi organique des CPAS règle toutes les aides accordées par les CPAS et prévoit aussi toutes les règles que les assistantes sociales doivent respecter pour accorder des aides. Les assistantes sociales se demandent comment mettre en œuvre les accords de coopérations tout en respectant la loi organique. La typologie ETHOS définit le sans-abrisme et l'absence de chez-soi. Il y a lieu de changer dans la loi les termes utilisés.
- Fabrizio : Une réunion sera organisée le 11 juin pour étudier la question de la terminologie employée en ce qui concerne les sans-abri sans-logement. L'accord de coopération fait référence à ETHOS. Il ne faut pas réduire le sans-abri à la personne qui habite dans la rue. La définition de ce terme est plus vaste que cela. Mehobel nous aide à préparer les futures mesures. Une vérification sera effectuée avec le service juridique et l'on réécrira le guide des sans-abri. L'accord de coopération est un outil de concertation.
- Ides Nicaise : Si on s'attelle à une amélioration de la loi, on pourra avoir un problème de définition ETHOS par exemple pour « habitant chez les autres.
- Caritas : Caritas flanderen associé à Kind en Gezin réalise une étude sur la difficulté des gardiennes d'enfants notamment au sujet du tarif, des droits sociaux,... Un memorandum sera rédigé et dont le premier chapitre sera consacré à la lutte contre la pauvreté.

- Josée : information de BAPN : un bus qui circule dans l'Europe pour mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté sera présent à Ostende le 26 juin prochain.

La prochaine réunion aura lieu le 25/09/2018 de 14 h à 16 h 30.

Elle se tiendra à FINTO, boulevard du Jardin Botanique, 50 à 1000 Bruxelles.

Le nom de la salle et toutes les informations utiles pour se rendre à la réunion seront communiqués ultérieurement.